



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 46

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 25
Contre : 02
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Vote d'une motion de soutien aux Communes de SEBOURG et des environs contre les projets éoliens belges et/ou français.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Commune de SEBOURG mène actuellement un "combat" contre le projet de promoteurs belges d'implanter un parc de 11 éoliennes de 180, voire 225 mètres de haut qui serait accolé à la frontière franco-belge, et qui impacterait terriblement les communes françaises de Sebourg et Rombies-et-Marchipont, mais aussi les communes voisines, qui, à terme, le seraient autant qu'elles puisque d'autres projets frontaliers sont déjà en train de germer. (Avesnois, Amandinois, Pévèle, etc....).

La mobilisation de la population sebourgeoise est forte, 400 signatures en 1 journée dans la commune de Sebourg et près de mille courriers de demandes et de refus déposés à l'administration belge et au promoteur.

La Commune de CRESPIN souhaite se positionner officiellement, de par sa localisation frontalière, contre les projets éoliens belges, et, de façon intrinsèque français, et se joindre aux nombreux élus qui ont déjà manifesté leur soutien à la Commune de Sebourg. Tous ces soutiens sont importants pour enrichir la pétition que Monsieur le Maire de Sebourg compte déposer à la Commission Européenne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aider les Communes de Sebourg et des environs dans leur lutte pour préserver leurs patrimoines paysagers face aux tentatives de destruction menées par les promoteurs belges, au moyen de l'adoption d'une motion contre les projets éoliens frontaliers, belges et/ou français, et aussi pour que notre commune ne soit pas un jour confrontée à cette problématique.

Motion adoptée à la majorité des membres du Conseil Municipal
(25 pour - 2 contre : Nicolas GARY, Estelle BRONSART)

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL